

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 28 octobre 2016

COMPTE RENDU

de la séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 28 octobre 2016 à 18h35, à la salle Jean Monnet.

La convocation à cette séance, avec indication de l'ordre du jour, a été adressée à chaque membre le 21 octobre 2016.

Ont assisté à la séance, sous la présidence de M. Christian GLIECH, Maire : Mmes et MM.

HUCK Jean-Claude, KOCHERT Jacky, FEYEREISEN-HAINE Evelyne, MATTER Isabelle, KELLER Martial, GREBMAYER Sabine, FISCHER Etienne, WENNER Sylvie, WECKER Elisabeth, CAN Veysel, EHRISMANN Etienne, GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne, BODOT Didier, ABEELACK Boz, TYBURN Jean-Max, PFEFFER Jean-Louis, FISCHER Joseph, ZAIDA Isabelle, KRIEGER André

Etaient excusés (avec procuration de vote) :

M. PIQUARD Jean-Louis qui a donné procuration à Mme MATTER Isabelle
M. GAUTIER Julien qui a donné procuration à M. KOCHERT Jacky
Mme SCHWEINBERG Nadine qui a donné procuration à Mme GREBMAYER Sabine
Mme WENDLING Anne-Marie qui a donné procuration à Mme FEYEREISEN-HAINE Evelyne
Mme CADENE-SCHULIK Francine qui a donné procuration à Mme Sylvie WENNER
Mme AKSOY Zehra qui a donné procuration à Mme GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne
Mme DAMBACHER Sandra qui a donné procuration à M. PFEFFER Jean-Louis
Mme DHEURLE Joëlle qui a donné procuration à M. FISCHER Joseph
Mme FISCHER-JUNCK Sandra qui a donné procuration à M. TYBURN Jean-Max

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

M. Jacky KOCHERT, Adjoint au Maire, est désigné comme secrétaire et M. Bernard BETSCH, secrétaire adjoint.

Délibérations transmises à la Préfecture le 07/11/2016 et publiées par affichage le 08/11/2016.

M. le Maire passe ensuite à l'ordre du jour (le point 7 est complété suite à la commission d'appel d'offres).

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2016
2. ATTRIBUTION DES PRIX POUR LE CONCOURS DE FLEURISSEMENT 2016
3. DEMANDES DE SUBVENTION
 - 3.1. ASSOCIATION DES FAMILLES DE WEILER
 - 3.2. ASSOCIATION EX-NIHILO
 - 3.3. ASSOCIATION TENNIS CLUB DE WISSEMBOURG
4. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 - BUDGET VILLE
5. MODIFICATION DE LA RÉGIE D'AVANCE CONSACRÉE AUX ARCHIVES MUNICIPALES
6. INSTAURATION D'UNE EXONÉRATION FACULTATIVE EN MATIÈRE DE TAXE D'AMÉNAGEMENT RELATIVE AUX ABRIS DE JARDIN SOUMIS À DÉCLARATION PRÉALABLE
7. ATTRIBUTION DU LOT 00 DÉMOLITION-DÉSAMIANTAGE DE L'OPÉRATION RELATIVE À LA RÉHABILITATION ET À L'EXTENSION DE L'ANCIENNE SYNAGOGUE
8. AVENANT À LA DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DE FOURRIÈRE MUNICIPALE
9. VENTE DE TERRAIN : MÉTHANISATION (PLAN DE SITUATION en annexe)
10. TRAVAUX FORESTIERS FINANCÉS PAR LE PROGRAMME LIFE BIOCORRIDORS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 28 octobre 2016

11. FUSION DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE LA LAUTER ET DE L'EHPAD LES AULNES DE BETSCHDORF
12. COMMUNICATION RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG
13. DIVERS

****Séance publique****

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2016

Un exemplaire de ce compte-rendu a été adressé par mail à chaque conseiller le 13 octobre 2016.

Le Conseil Municipal a approuvé ce compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

2. ATTRIBUTION DES PRIX POUR LE CONCOURS DE FLEURISSEMENT 2016

Vu la proposition de la commission de fleurissement,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer pour 2016 les prix pour le concours de fleurissement comme suit :

Toutes catégories confondues (sauf commerces)	Wissembourg	Altenstadt
Prix "Spécifique" 130 €	M. WEIGEL André	
Prix d'honneur – 110 €	Mme BOELLINGER Irmgard M. et Mme KOLB Louis et Céline	
Premier prix – 110 €		Mme MIELLE Agnès M. HAUSER Jean-Marie M. HIEBEL Jean-Marie et Geneviève Mme HIEBEL Liliane
Deuxième prix – 75 €	M. OLLANDE JEAN-PAUL M. et Mme BOELLINGER Bruno et Sabine Mme LEHMANN Gerlinde Mme MERCK Chantal Mme VOGEL Chantal	M. HEBTING Paul
Troisième prix – 50 €	M. JOEDICKE Paul M. HAFFNER Jacky Mme BRETON Aline M. BURG Thierry Mme BAUM/HOYNDORF Aurélie Mme SCHIMPF Elisabeth Mme DUFOUR Jacqueline	M. MERCK Patrice M. HITSCHLER Joseph Mme DORÉ Erika M. SCHNOERRINGER Joseph Mme GANNAT Christine M. BALL Robert

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 28 octobre 2016

	<p>M. KREBS René Mme ASTUTIK Pudji Mme RAULAND Annie M. DURST Martin Mme MOOG Francine Mme LUTZ Marie-Louise M. BERGMANN André M. EDER Charles Mme GINI Suzanne Mme STEPHAN Corine M. KORNETZKY Remy Mme PACHOD Denise Mme HEMMERLE Véronique Mme KNOBLOCH Jacqueline M. HERRMANN Gilbert Mme RUBY Annette Mme BAUM Astride M. SCHAUER Dominique M. JUNCKER Bruno M. MULLER Marcel Mme BERTRAND Marie-Louise M. GOETZ Marcel Mme GAGLIARDI Nathalie Mmes MULLER Sonia et Elodie Mme SCHALCK Marie- Elisabeth M. BECKER Jean-Claude Mme FISCHER Laurence M. BRUNNER Désiré</p>	
Quatrième prix – 30 €	<p>Mme HOECKEL Annie M. MARCADELLA Claude Mme BOUDGOUST Marguerite M. SCHMITT Roger Mme KREMSER Sonia M. SCHWEINBERG Mickael Mme DHEURLE-MARZOUK Radhia M. VOGEL Rémi M. WITZ Jacky M. DEFOSSET Jean-Claude Mme JESCHWITZ Gisela Mme BECKER Jocelyne Mme GARCIA Yvette M. KORNETZKY Julien Mme FAUTH Liselotte Mme KERN-MASSON Mme BOURRELIER Maïté M. SIMON Philippe Mme REBERT Joséphine M. VINCENT Claude M. HACHE Edouard</p>	<p>Mme BERGMANN Tatiana Mme HOARAU Anne-Marie M. PHILIPPS Gérard</p>

<u>Commerces et autres</u>	
Premier prix – 110 €	<p>Hôtel-Restaurant La Walk Restaurant-Rôtisserie Belle Vue</p>
Deuxième prix – 75 €	<p>Pâtisserie Petit Kougelopf Restaurant « Le Cygne » Institut Frimouss</p>

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 28 octobre 2016

Troisième prix – 50 €	Restaurant du Saumon Pharmacie Billmann Hôtel Restaurant Schneckehiesel Coiffure Joseph STOLL Bijouterie Delphine O Bon Savon Pâtisserie Rébert Restaurant « Au Cerf »
Quatrième prix – 30 €	SCI Les abeilles Restaurant « La Mirabelle »

Le montant total des prix s'élève à 4 915 €.

Les crédits sont prévus à l'article 6714 fonction 823 du budget Ville de l'exercice 2016.

3. DEMANDES DE SUBVENTION

3.1. ASSOCIATION DES FAMILLES DE WEILER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 572 € à l'Association des Familles de Weiler. Cette subvention est destinée à couvrir le montant de la taxe foncière 2016 payé par cette association.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2016.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

3.2. ASSOCIATION EX-NIHILO

L'association Ex-Nihilo souhaite organiser les 3, 4, 10 et 11 décembre 2016 une promenade contée de Noël intitulée "Christkindel et le traineau magique" dans le quartier du Bruch à Wissembourg. A ce titre, cette association sollicite le versement d'une subvention de 1 000 € de la part de la Ville de Wissembourg.

Voici, pour information, les dépenses prévisionnelles ainsi que le financement prévisionnel de ce spectacle :

Dépenses prévisionnelles :

- location équipements techniques	3 800 € (éclairage, sonorisation...)
- pyrotechnie	1 500 €
- décors	1 000 €
- frais de communication	300 €
- frais de costumes	1 000 € (location + fabrication)
- assurance RC	300 €
- collations d'après spectacle des bénévoles	<u>350 €</u>
TOTAL	8 250 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 28 octobre 2016

Financement prévisionnel :

- subvention Ville de Wissembourg	1 000 €
- billetterie	4 000 € (adulte 7 € ; enfant (5 à 12 ans) 4,50 €)
- sponsors/mécènes	<u>250 €</u>
TOTAL	8 250 €

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2016.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 1 000 € à l'association Ex-Nihilo dans les conditions exposées ci-dessus.

3.3. ASSOCIATION TENNIS CLUB DE WISSEMBOURG

Dans le cadre des cours de mini-tennis donnés aux élèves de l'école maternelle Leszczynska pour l'année scolaire 2015-2016, l'association du tennis club de Wissembourg sollicite le remboursement des frais occasionnés à ce titre, soit 260 € (10h X 26€). Ces frais se composent exclusivement du coût du professeur de tennis mis à disposition par l'association pour dispenser cet enseignement aux élèves.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2016.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 260 € à l'association du tennis club de Wissembourg dans les conditions exposées ci-dessus.

4. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 - BUDGET VILLE

Suite à une transmission tardive par la Préfecture du Bas-Rhin des dotations de l'Etat 2016 et des éléments financiers concernant le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, PFEFFER Jean-Louis, FISCHER Joseph et par procuration DAMBACHER Sandra, DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra)** d'approuver la décision budgétaire modificative suivante :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 28 octobre 2016

Compte	n° compte	Intitulé	Situation ancienne	Modifications	Situation nouvelle	Observations
Recettes de fonctionnement	7411 Fct 01	Dotations forfaitaire	1 225 000 €	- 28 000 €	1 197 000 €	notification de l'Etat
Recettes de fonctionnement	74121 Fct 01	Dotations de solidarité rurale	320 000 €	- 9 000 €	311 000 €	notification de l'Etat
Recettes de fonctionnement	74127 Fct 01	Dotations nationale de péréquation	0 €	+ 12 000 €	12 000 €	notification de l'Etat
Recettes de fonctionnement	7351 Fct 01	Taxe sur la consommation finale d'électricité	160 000 €	+ 20 000 €	180 000 €	ajustement par rapport aux réalisations 2016
Recettes de fonctionnement	773 Fct 025	Mandats annulés sur exercices antérieurs	8 000 €	+ 5 000 €	13 000 €	reversement contrat informatique CEBEA
Dépenses de fonctionnement	73925 Fct 01	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales	75 000 €	+ 40 000 €	115 000 €	notification de l'Etat
Dépenses de fonctionnement	60631 Fct 020	Produits d'entretien - divers bâtiments	18 600 €	- 10 000 €	8 600 €	économie réalisée sur ces produits
Dépenses de fonctionnement	6282 Fct 833	Frais de gardiennage forêt	21 500 €	- 10 000 €	11 500 €	moins de frais liés aux recettes N-1
Dépenses de fonctionnement	022 Fct 01	Dépenses imprévues	60 000 €	- 20 000 €	40 000 €	

Cette décision budgétaire modificative tient lieu de décision modificative n° 2.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 28 octobre 2016

5. MODIFICATION DE LA RÉGIE D'AVANCE CONSACRÉE AUX ARCHIVES MUNICIPALES

Il s'avère nécessaire de mettre à jour la régie concernant les archives municipales.

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18,

Vu le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu les articles R. 1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté municipal du 7 juillet 1989 portant création d'une régie d'avance consacrée aux archives municipales,

Considérant que l'arrêté de création de la régie prévoyait une avance de 1 500 F et n'a fait l'objet d'aucun renouvellement,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 26 octobre 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la mise à jour de la régie concernant les archives municipales comme suit :

Article 1 : L'arrêté du 7 juillet 1989 est retiré.

Article 2 : Il est institué une régie d'avances consacrée aux archives municipales de la Ville de Wissembourg.

Article 3 : La régie fonctionne toute l'année.

Article 4 : La régie paie les dépenses suivantes :

- Divers ouvrages
- Journaux
- Extraits de presses
- Feuilles
- Cartes postales
- Documents graphiques
- Clichés
- Registres
- Périodiques
- Divers documents papiers, numériques, audios et vidéos
- Documents concernant l'histoire de la Ville et l'Outre Forêt

Article 5 : Les dépenses désignées à l'article 4 sont payées en numéraire.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 28 octobre 2016

Article 6 : L'intervention d'un mandataire a lieu dans les conditions fixées par l'acte de nomination.

Article 7 : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 600 € par an.

Article 8 : Le régisseur verse auprès du Trésorier de Wissembourg la totalité des pièces justificatives des dépenses à la fin de chaque année.

Article 9 : Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

Article 10 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 11 : M. le Maire et le comptable assignataire de Wissembourg sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 12 : M. le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

6. INSTAURATION D'UNE EXONÉRATION FACULTATIVE EN MATIÈRE DE TAXE D'AMÉNAGEMENT RELATIVE AUX ABRIS DE JARDIN SOUMIS À DÉCLARATION PRÉALABLE

Vu la loi de finances rectificative n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 et notamment son article 90,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L. 331-9 modifié par la loi de finances rectificative n°2013-1278 du 29 décembre 2013,

Vu la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 15 septembre 2011 instaurant la taxe d'aménagement,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents l'exonération totale, en application de l'article L. 331-9 modifié du code de l'urbanisme, des surfaces des abris de jardin soumis à déclaration préalable.

La délibération sera valable pour une durée d'un an reconductible. Elle sera transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^e mois suivant son adoption.

7. ATTRIBUTION DU LOT 00 DÉMOLITION-DÉSAMIANTAGE DE L'OPÉRATION RELATIVE À LA RÉHABILITATION ET À L'EXTENSION DE L'ANCIENNE SYNAGOGUE

Vu l'avis paru dans les DNA le 27 septembre 2016,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 28 octobre 2016

Vu les offres réceptionnées en date du 14 octobre 2016,
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres émis le 26 octobre 2016,
Vu l'avis favorable avec une abstention de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, PFEFFER Jean-Louis, FISCHER Joseph et par procuration DAMBACHER Sandra, DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra) d'autoriser M. le Maire à signer le marché relatif au lot 00 Démolition - Désamiantage avec l'entreprise CARDEM dont le siège se trouve à (67802) Bischheim, 7 rue de l'Uranium, pour un montant de 29 525 euros HT.

8. AVENANT À LA DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DE FOURRIÈRE MUNICIPALE

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer un avenant à la délégation du service public de fourrière municipale.

Par conséquent, la convention est modifiée comme suit :

Lorsque des enlèvements de véhicules sont réalisés à la demande de la Ville de Wissembourg et que le propriétaire du véhicule est inconnu, introuvable ou insolvable, la Ville de Wissembourg s'engage à verser à l'exploitant de la fourrière municipale une somme forfaitaire de 110 € HT pour les prestations effectuées.

9. VENTE DE TERRAIN : MÉTHANISATION

Vu l'engagement pour acquérir daté et signé par Monsieur Thierry MITTENBUHLER,
Vu l'avis de France Domaine,
Vu le plan de situation,
Considérant que M. Thierry MITTENBUHLER, demeurant 12 rue de la Bergerie à (67160) STEINSELTZ projette d'implanter une usine de méthanisation sur le ban communal de Wissembourg-Altenstadt,
Vu l'avis favorable de la commission des finances avec deux abstentions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et sept abstentions (WECKER Elisabeth, TYBURN Jean-Max, PFEFFER Jean-Louis, FISCHER Joseph et par procuration DAMBACHER Sandra, DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra) d'autoriser

- la vente à M. Thierry MITTENBUHLER, ou à toute autre personne physique ou morale pouvant se substituer, de la parcelle cadastrée section 007 A n° 106 d'une contenance de 2 ha 78 a 60 ca pour un prix de 13 930 €, soit 50 € l'are

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 28 octobre 2016

- M. le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

Conditions particulières:

- la vente sera réalisée après obtention du permis de construire
- en cas de non réalisation dans un délai de deux ans à compter de l'obtention du permis de construire, la Ville pourra prononcer la résolution de la vente.
- les éventuels frais pour conforter le chemin d'accès seront à la charge exclusive de l'acquéreur

10. TRAVAUX FORESTIERS FINANCÉS PAR LE PROGRAMME LIFE BIOCORRIDORS

Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN) est porteur du programme LIFE Biocorridors, financé majoritairement par l'Europe (LIFE : L'Instrument Financier pour L'Environnement) et qui comporte un volet d'actions en milieu forestier.

A l'occasion de la présentation à la commune du scénario d'aménagement forestier par l'ONF le 17 juin dernier, la chargée de mission du Parc a exposé le programme LIFE Biocorridors dont certaines actions sont susceptibles d'intéresser la commune de Wissembourg et sont financées par ce programme :

- 1) plantation de feuillus autochtones par placeaux dans la parcelle forestière 304,
- 2) renaturation de ripisylves en réalisant des coupes de résineux en bord de cours d'eau (130 m³) et en replantant des feuillus typiques de ces milieux (aulnes, saules...) dans les parcelles 360-361,
- 3) création d'îlots de sénescence dans les parcelles forestières 303, 307, 353 et 377, pour une surface totale de 8,48 ha laissée en libre évolution pendant au moins 30 ans. La commune touchera, pour compenser la perte financière liée à la non-exploitation de ces surfaces, un maximum de 6 000 €/ha, soit un total de 50 880 € (subvention versée au début de l'année 2017). Cette recette sera intégrée à l'assiette des frais de garderie, ainsi que le prévoit le code forestier.

La mise en œuvre de ces îlots impliquera la pose de panneaux d'information mettant en avant la démarche ainsi que le soutien de l'Europe via le programme LIFE (emplacements des panneaux à définir en concertation).

Ces trois actions sont financées dans le cadre du programme LIFE Biocorridors, piloté par le PNRVN en collaboration avec l'ONF. Ces deux structures assureront ensemble le suivi et la bonne mise en œuvre des travaux. La commune devra signer une convention d'engagement de 30 ans de respect des îlots de sénescence et des plantations réalisées.

Suite à la demande conjointe du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et de l'ONF,
Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 28 octobre 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- d'autoriser ce projet dans les conditions indiquées ci-dessus
- de déléguer au PNRVN la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération
- d'approuver l'inscription à l'état d'assiette des coupes de 2017 les bas des parcelles 360 et 361
- d'approuver l'inscription à l'aménagement forestier de la Commune de Wissembourg les îlots de sénescence créés dans les parcelles 303-307-353-377
- de s'engager à signer la convention de respect des îlots de sénescence et des plantations réalisées pour une durée de 30 ans
- d'autoriser la mise en place ultérieure de panneaux d'informations mettant en avant la démarche ainsi que le soutien de l'Europe via le programme LIFE (placement à définir en concertation)
- et d'autoriser M. le Maire à signer tout document et acte relatif à ce projet.

11. FUSION DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE LA LAUTER ET DE L'EHPAD LES AULNES DE BETSCHDORF

Par un courrier du 24 décembre 2015, la Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé exprime le souhait d'un rapprochement plus intégré entre le Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter de Wissembourg (CHIL) et l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) "Les Aulnes" de Betschdorf.

L'objectif de ce rapprochement est de consolider l'offre de soins et médico-sociale de proximité sur la zone couverte, notamment l'orientation gériatrique des deux sites. Ceci dans un périmètre d'activités médicales et soignantes inchangé, et dans le cadre d'une démarche respectueuse de l'identité et des cultures professionnelles de chaque établissement.

Au plan juridique, la formule la plus adaptée à cette opération consiste à fusionner ces deux établissements, avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Conformément à l'article R6141-11 du Code de la Santé Publique, l'avis formel du Conseil Municipal est requis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'émettre un avis favorable à la fusion du Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter et de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) "Les Aulnes" de Betschdorf.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 28 octobre 2016

Informations

12. COMMUNICATION RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activités élaboré par la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg pour l'exercice 2015.

13. DIVERS

- **Prochaine séance du Conseil Municipal** : Vendredi 25 novembre
- **Cérémonie du 11 novembre** à 10H au Monument aux Morts
- **Prochaines manifestations culturelles et sportives** :

Exposition des artistes locaux à la salle communale
les 29 et 30 octobre, de 10h à 18h

Le calendrier complet est disponible sur le site internet de la Ville sous : <http://www.ville-wissembourg.eu/fr/Agenda/>

Aucun autre point ne figurant plus à l'ordre du jour et aucun membre ne demandant plus la parole, M. le Maire lève la séance à 19h45.